

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 247

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 36, après le mot :

« régionales »,

insérer le mot :

« interprofessionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.